

Critères d'admission

Puisque l'école peut recevoir plus de demandes d'admission qu'il y a de places disponibles, le pavillon préscolaire et primaire de l'Académie Saint-Louis se réserve le droit d'appliquer les critères d'admission suivants :

- La disponibilité des places pour le degré demandé;
- La présence de fratrie réelle et d'enfants d'employés.

Pour le **préscolaire**, l'analyse de la documentation reçue:

- Questionnaire sur les habiletés sociales;
- Portrait du développement global de l'enfant.

Pour le **primaire**, l'analyse du dossier pédagogique, comportemental et d'aide particulière:

- La passation de l'année précédente pour les matières de base (français, mathématique et anglais) ;
- S'il y a lieu, la viabilité du plan d'intervention en fonction des ressources disponibles.

Pour **tous les niveaux**, les résultats obtenus au test d'admission.

Pour **intégrer le préscolaire**, l'enfant doit être âgé de 5 ans avant le 1^{er} octobre de l'année de sa rentrée scolaire.

Pour **une demande de dérogation** pour un enfant qui aurait 5 ans après le 30 septembre dans l'année scolaire visée, le pavillon préscolaire et primaire de l'Académie Saint-Louis exige une évaluation ainsi qu'une recommandation dans un rapport écrit de la part d'un professionnel (psychologue ou neuropsychologue).

L'école ne pourra retenir la candidature d'un élève s'il requiert des services qu'elle n'est pas en mesure de lui fournir. Une mise à niveau ou un suivi par un professionnel référé par l'école peut être demandé si une compétence semble plus fragile au regard de l'analyse du dossier.

Notez que tous les élèves doivent passer l'examen d'admission, et ce, même si un frère ou une sœur fréquente déjà l'établissement. Il en est aussi de même pour les enfants d'employés.

Les demandes d'admission ainsi que la liste d'attente ne sont valides que pour l'année en cours. Les candidats doivent donc refaire une nouvelle demande d'admission.